

FORMATION SPÉCIALISÉE

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2

Formation initiale

 28 heures

 FI PSE 2



OBJECTIFS :

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Certification professionnelle

Code de la [fiche RS5720](#)

Certificateur : Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer

Publié le 15-12-2021

– AU PROGRAMME

- Cadre juridique : rôles et missions
- Souffrance psychique et comportements inhabituels
- Protection et sécurité
- Révision des bilans
- Affections spécifiques
- Relevages
- Atteintes circonstanciées
- Immobilisations
- Brancardage

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé traditionnel et participatif
- Remues-ménages
- Démonstrations
- Études de cas
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Techniques d'écoute active et de questionnement

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

2 formateurs de 6 à 12 participants
3 formateurs de 13 à 18 participants



Durée

28 heures de face à face pédagogique soit 4 journées de formation



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours



Pré-requis

Tout public âgé de 16 ans et plus, autorisé par ses parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale, et détenteur du PSE1 à jour de formation continue



Formation Continue

6 heures de formation continue par an conformément à l'arrêté en vigueur



Qualifications des formateurs

Formateur PAE F PS à jour de formation continue



Textes officiels

RIFC PS FNPC, scénario pédagogique, recommandations PS DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir suivi l'intégralité de la formation PSE 2.
- Avoir satisfait aux temps d'évaluation sommative et formative.
- Avoir validé l'ensemble des compétences de la grille certificative au moins une fois.
- Titulaire du PSE1.

– CERTIFICAT

Délivrance d'un certificat de compétence d'équiper secouriste.